



**Conseil communautaire**

**22 octobre 2019**

**Compte rendu  
Projet**

*Maison du Haut-Rhône Dauphinois*

## Ordre du jour de la séance du 22 octobre 2019

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 24 septembre 2019

(**Rapporteur : Le Président**)

### DÉLIBÉRATIONS

#### I. RESSOURCES

##### A. Finances

1. Modification des Attributions de Compensation (AC) suite rapport n°1 et n°2 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

⇒ **Rapporteur : G. GUICHERD**

##### B. Marchés publics

1. Économie : groupement de commandes avec les entreprises retenues dans le cadre des démarches de certification

⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**

2. Délibération / Contrat de délégation de service public petite enfance et enfance 2020-2022, secteur Balmes

⇒ **Rapporteur : N. CHEBBI**

3. Délibération / Piscine de Montalieu pour non-restitution de la retenue de garantie à l'entreprise ACEM (défaut levée de réserves)

⇒ **Rapporteur : Le Président**

##### C. Ressources humaines

1. Délibération / Avenant Prolongation de la mise à disposition d'un agent du CCAS de la Ville de Grenoble à la CCBD

⇒ **Rapporteur : Le Président**

#### II. ÉCONOMIE-AMÉNAGEMENT-ENVIRONNEMENT

##### A. Développement économique

1. Choix de la commune retenue dans le cadre du fonds de concours pour maintien et développement de l'artisanat

⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**

##### B. Environnement

1. Élection des délégués au Syndicat intercommunal des marais (SIM) en vue de la dissolution

⇒ **Rapporteur : L. GUILLET**

#### III. CULTURE – TOURISME – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

##### A. Tourisme

1. Modification de la composition de l'EPIC

⇒ **Rapporteur : A. BOLLEAU**

#### **IV. SERVICES À LA POPULATION**

##### **A. Petite Enfance / Enfance**

1. Avenant à la convention d'objectifs et de moyens des Marmousets  
⇒ **Rapporteur : N. CHEBBI**
2. Avenant à la convention d'achats de repas avec la commune de Creys-Mépieu  
⇒ **Rapporteur : A. BLANC**

##### **B. Habitat / Logement**

1. Conventions à conclure relatives à l'hébergement d'urgence pour l'année 2020  
⇒ **Rapporteur : J-Y. BRENIER**

#### **V. EAU ET ASSAINISSEMENT**

1. Création de la régie de l'eau potable avec autonomie financière et adoption des statuts  
⇒ **Rapporteur : J-C. CHAMPIER**

### **INFORMATIONS**

1. Appel à candidatures des communes pour une étape du Tour de l'Ain Bugey Valromey  
⇒ **Rapporteur : A. BOLLEAU**
2. Présentation : Gens du Voyage-Modification de la contribution au SAGAV-Présentation des hypothèses  
⇒ **Rapporteur : A. PAVIET-SALOMON**

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Présents** : Mesdames, Messieurs ALLAGNAT, ASLANIAN, BARRET BEKHIT, BERNET, BERT, BERTHELOT, BLANC, BOCHET (*Suppléant DAINA*), BOLLEAU, BONNARD, BOUCHET, BRENIER, CADO, CHAMPIER, CHAVANTON-DEBAUGE, CHEBBI, CHOLLIER, COURTEJAIRE, DESCAMPS, DESMURS-COLLOMB, DESVIGNES, DREVET, DURIEUX, EMERAUD, FERNANDEZ, FEUILLET, GIBBONS, GUICHERD, GUILLET, HOTE, JARLAUD, LANFREY, LUZET, MARTIN, MAZABRARD MERLE, MOLINA, N'KAOUA, ODET, PAVIET-SALOMON PEJU, POMMET, POURTIER, REYNAUD, ROUX, SITRUK, SPITZNER, SULTANA, TEILLON, , TOULEMONDE, TOURNIER (*Suppléante MANOUVRIER*), VEYRET, VIAL Frédéric, VIAL René

**Pouvoirs** :

Monsieur ROLLAND donne pouvoir à Monsieur DURIEUX  
Monsieur FERRARIS, donne pouvoir à Monsieur EMERAUD  
Monsieur RIVAL donne pouvoir à Monsieur F. VIAL  
Madame GIROUD donne pouvoir à Monsieur SULTANA  
Monsieur LOUVET donne pouvoir à Madame LUZET  
Monsieur MICHOD donne pouvoir à Monsieur GUICHERD  
Monsieur MORGUE donne pouvoir à Monsieur CHOLLIER

**Absents** :

Mesdames FAVIER, PERRIN Messieurs BOURGIER CANET, CORTEY, GEHIN GINON, LEMOINE, MERGOUD, REVEYRAND, THOLLON

Le Président : Le quorum est atteint. On va commencer par l'approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2019. Vous avez vu que le compte-rendu a une nouvelle forme. C'est les enregistrements qui sont retranscrits tout simplement. Est-ce que, sur ce compte-rendu, vous avez des questions, des remarques ? Non ? Donc je vous propose de le mettre à l'approbation. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Merci beaucoup.

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2019**

⇒ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité :**

**Présents : 55 ; pouvoirs : 7 soit 62 suffrages exprimés.**

**Vote pour 62 – vote contre 0 – abstention 0**

# DÉLIBÉRATIONS

## I. RESSOURCES

### A. Finances

#### 1. **Modification des AC suite rapport n° 1 et n° 2 CLECT**

⇒ Rapporteur : G. GUICHERD – Délibération

Le Président : Donc on commence par le point numéro 1 sur les Finances, avec un point qui était prévu au mois de septembre, il y avait quelques problèmes sur une ou deux délibérations. Sur la modification des attributions de compensations suite aux rapports CLECT numéros 1 et 2 des commissions locales d'évaluation des transferts de charges. Gérard GUICHERD.

Gérard GUICHERD : Bonsoir à tous. Voilà, donc, 2018 était consacrée à la fin de l'harmonisation de toutes nos compétences et, sur 2019, la CLECT a travaillé pour procéder au transfert financier consécutif à ce transfert de compétences. Alors, il s'agissait des EAJE. Pour le droit commun, la CLECT avait remis deux rapports : rapport pour les transferts dits de droit commun, puis un autre pour les transferts dérogatoires. Au titre du droit commun, donc, il s'agissait :

- des EAJE des communes des Avenières, Veyrins-Thuellin, Creys-Mépieu, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu ;
- du RAM des Avenières, Veyrins-Thuellin, de Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu ;
- des accueils de loisirs sans hébergement des communes de Corbelin, Creys-Mépieu, Vézeronce-Curtin et du SIVU de Montalieu-Vercieu ;
- des accueils de loisirs sans hébergement de la commune de Tignieu-Jamezieu.

Il y avait également :

- la restitution de l'espace d'exposition à la commune de Brangues ;
- la restitution du produit de la taxe de séjour aux communes qui avaient instauré cette taxe à l'échelle communale avant la communauté de communes, et qui ne se sont pas opposées à l'instauration de la taxe communautaire.

Voilà. Et puis, à titre dérogatoire donc, il y avait prise en charge de la contribution des communes membres du syndicat du lycée La Pléiade. Je vous rappelle que pour la communauté de communes, dans le rapport de la CLECT, il a été fait le choix de ne pas procéder à transfert financier et que la communauté de communes prendra en charge les participations à ce titre.

La restitution aux communes des moyens dédiés à la jeunesse, et puis le transfert des moyens dédiés à la dotation de solidarité communautaire qui avait été instauré sur le Pays des Couleurs.

Donc vous avez les tableaux récapitulatifs de toutes les attributions de compensation modifiées à la suite de ces transferts.

Gérard GUICHERD : Avez-vous des questions ?

Le Président : Si vous avez des questions sur ces thèmes, qu'on a déjà beaucoup abordé lors du premier semestre... Bernard ?

Bernard BOUCHET : Juste une question de procédure. Là, il y a eu l'expression des communes sur trois propositions. Celle qui concerne le lycée, celle qui concerne la jeunesse, et celle qui concerne les dotations de solidarité communautaire.

Par contre, il n'y a pas de délibération, on englobe les trois.

Gérard GUICHERD: On se prononce sur le rapport.

Le Président : Il n'y a qu'une délibération, mais qui intègre les deux rapports. Le rapport 1 et le rapport 2. Mais c'est peut-être aussi ce qui était compliqué au niveau des communes, de dissocier ça et d'expliquer ça. Ces transferts sont techniques. D'autres questions ? D'autres interventions ? Je vous propose d'approuver les montants actualisés des attributions de compensations négatives et positives des communes au titre de l'année 2019 tels qu'ils figurent au tableau qui était joint à la délibération, de préciser que ces montants seront versés aux communes pour les attributions de compensation positive et demander aux communes pour les attributions négatives par douzième), et d'autoriser, bien entendu, le président à signer tous les documents qui vont avec. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des absentions ? Quatre abstentions. Merci. Merci au Service Finances pour tous ces calculs qu'il a fallu mettre en place, notamment par rapport à tout ça.

⇒ **La délibération est adoptée à la majorité des voix :**

**Présents : 55 ; pouvoirs : 7 soit 62 suffrages exprimés.**

**Vote pour 58 – vote contre 0 – abstention 4**

## **B. Marchés publics**

### **1. Mission d'accompagnement aux démarches de certification qualité – Constitution d'un groupement de commande ⇒ Rapporteur : C. Giroud - Délibération**

Le Président : Le sujet suivant, je vais le présenter sachant qu'il est bien porté par Christian Giroud ; Je rappelle que les Balcons du Dauphiné se sont engagés à accompagner les petites entreprises dans les délibérations de principes votées en Conseil communautaire du 16 juillet 2019. Pour rappel, c'est un coût d'actions à 250 000 euros. Mais Amandine complètera s'il y a des éléments techniques et si je ne suis pas assez précis, sachant que tout ça est inscrit dans le programme leader. On intervient uniquement à hauteur de 16 % de ces 250 000 euros. L'idée, c'est un appel à candidatures. Dix candidats ont été retenus pour les aider à passer des habilitations, des certifications supplémentaires à ce qu'elles ont aujourd'hui, notamment pour améliorer au niveau de la qualité et puis pour pouvoir apprendre aussi à démarcher. Pour l'instant, elles ne peuvent pas se positionner parce qu'on leur demande telle ou telle certification. Donc, ces dix entreprises sont :

- la société STNI, qui est sur Bouvesse,
- ASCERVI-ASCENSEUR, sur Saint-Chef,
- MINAPACK, sur Vézeronce,
- BUKOMECA, à Arandon,
- SOMEP, à Veyrins,
- MEGETECH, à Villemoirieu,
- SOREXTO, à Saint-Victor,
- ELLIPSE, à Morestel,
- SETUP PERFORMANCE, à Frontonas,
- et REVOL MECANIQUE, à Frontonas.

Ces entreprises seront aidées dans le cadre leader, avec cette subvention donc de 80 % au total, elles auront 20 % à mettre de leurs propres deniers.

Et, sur ces 80 %, ça sera du budget, de mémoire, de 16 000 euros pour la communauté de communes

Le reste c'est des fonds européens qui viendront compenser ces aides. Sur les 80 %, c'est 64 % de financement leader et 16 % de reste à charge.

Est-ce que vous avez des questions sur ce dispositif d'accompagnement à la certification qualité des entreprises ?

Egalement, le service Éco, organise des petits-déjeuners, ce qui permet aussi de rentrer en contact avec ces entreprises qui font remonter leurs besoins.

S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver la constitution du groupement de commandes relatif à la mission d'accompagnement et aux démarches de certification qualité entre la communauté de communes et les dix entreprises concernées, et d'approuver les termes de la convention ainsi que les modalités financières qui vont avec.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Merci.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 56 ; pouvoirs : 7 soit 63 suffrages exprimés.**

**Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

**2. Délégation de service public des activités petite enfance et enfance du secteur Balmes Dauphinoises – Approbation du choix du délégataire et de la convention**  
⇒ **Rapporteur : N. CHEBBI - Délibération**

Nora CHEBBI : Bonsoir à toutes et à tous. Donc, il m'appartient effectivement ce soir de faire, un retour concernant la convention de délégation de service public relative aux activités petite enfance et enfance sur le secteur des Balmes dauphinoises. Pour mémoire, le 26 février 2019, nous approuvons le principe du renouvellement de délégation de service public de la gestion des activités multi-accueil, relais d'assistantes maternelles, et accueil de loisir sans hébergement sur le secteur Les Balmes.

Après avoir suivi la procédure en bonne et due forme, un seul pli contenant un dossier de candidatures et d'offres nous est parvenu dans les délais, soit avant le 24 juin. Et il s'agit du dossier de l'association Léo Lagrange Centre-Est, qui est délégataire sortant également, et dont le siège social se situe à Villeurbanne. Nous avons pour habitude de travailler déjà avec eux. Ils connaissent bien la situation et le territoire.

Donc, après quelques points de cadrage ou recadrage sur certaines situations nous avons pu avancer sur ce renouvellement. Je vous fais grâce de tout le contenu qui concerne cette délégation, en l'occurrence, et la convention qui va avec. Juste pour vous préciser qu'effectivement la durée de cette délégation est à hauteur de trois ans, donc de janvier 2020 au 31 décembre 2022. Pour le coût, il s'agit en termes d'échelonnement, en 2020 de 621 000 euros, 143 pour 2020. Donc c'est suite à la négociation que le candidat établit un budget prévisionnel, qui définit les ajustements discutés. En 2021, il s'agissait de la somme de 628 677 euros, et en 2022, 639 515 euros. Voilà, ce qui nous porte le montant à 1 880 335 euros pour l'ensemble de la période, s'agissant de cette délégation. À moins que vous ayez des questions sur les propositions du candidat qui sont conformes au cahier des charges avec la qualité de prestation, les modalités d'organisation et la proposition de relation financière.

Le Président : Des questions sur cette DSP ? Donc on rappelle quand même que le service petite enfance notamment a en gestion quatre structures qui étaient sur ce territoire partie ex Isle Crémieu. Elle prend en charge deux nouvelles sur le territoire Pays des Couleurs et deux nouvelles dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Nora CHEBBI : Nous avançons...

Le Président : Donc nous avançons mais tout ne peut pas être absorbé.

Des questions concernant cette délégation ?... Non ? Je vous propose d'approuver le choix de l'association Léo Lagrange Centre Est comme délégataire de service public pour les activités petite-enfance et enfance, qu'on va appeler secteur Balmes dauphinoises et d'approuver les termes de la convention et délégation de service public à conclure avec l'association Léo Lagrange. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Je vous remercie

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 56 ; pouvoirs : 7 soit 63 suffrages exprimés.**  
**Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

**3. Non restitution de la retenue de garantie à l'entreprise ACEM – Travaux de rénovation de la piscine de Montalieu-Vercieu**  
⇒ **Rapporteur : Le Président - Délibération**

Le Président : Je vous propose une non-restitution de retenue de garantie pour l'entreprise ACEM. C'est lié à des travaux qui ont eu lieu en 2014. Il s'agissait de travaux de rénovation de la piscine sur Montalieu-Vercieu qui étaient portés à l'époque par le Pays des Couleurs en tant que maître d'ouvrage. Effectivement, pour assurer des travaux, d'étanchéité et couverture métallique. Les travaux avaient été réceptionnés avec des réserves en juin 2015. Ces réserves n'ont jamais été levées. Je vous propose de ne pas restituer la somme de 1 916,82 euros sur le lot 2 concernant ce chantier, qui avait lieu en 2014.

Je vous propose d'approuver la non-restitution de l'intégralité de la retenue de garantie opérée sur les paiements effectués à l'entreprise ACEM pour le lot numéro 2 – étanchéité et couverture métallique, dans le cadre de la rénovation de la piscine de Montalieu-Vercieu, pour un montant de 1 916,82 euros. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Merci beaucoup.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 56 ; pouvoirs : 7 soit 63 suffrages exprimés.**  
**Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

## **C. Ressources humaines**

### **1. Avenant à la convention de mise à disposition d'un agent du CCAS de Grenoble ⇒ Rapporteur : Président - Délibération**

Le Président : J'excuse Daniel MICHOUUD qui est absent. Il a des soucis de santé, donc je vais présenter sa délibération. Cela concerne un avenant, de prolongation de mise à disposition d'un agent du CCAS de Grenoble. Nous en avons déjà parlé. Il s'agit de Laure, qui est à nos côtés et qui, effectivement, pallie actuellement l'absence du DGA RH et Finances qui va arriver le 25 novembre. Nous sommes en cours de recrutement pour le poste d'Élodie au niveau social. Cela va nous permettre de garder un petit peu plus de sérénité au niveau des services. On propose une prolongation de son contrat avec la convention du CCAS de Grenoble pour trois mois supplémentaires à partir du 31 octobre 2019, ce qui nous emmène au 31 janvier.

Le Président : c'est le CCAS de Grenoble qui continue à la rémunérer et nous remboursons le CCAS de Grenoble. Est-ce que vous avez des questions sur cet avenant à la convention de la mise à disposition ?

Je vous propose d'approuver les termes de l'avenant de la convention de la mise à disposition d'un agent à temps complet en tant qu'attaché principal à signer avec le CCAS de la ville de Grenoble pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier. Est-ce qu'il y a des oppositions ? non Des abstentions ?... non, Je vous remercie ;

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 56 ; pouvoirs : 7 soit 63 suffrages exprimés.  
Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

## **II. ÉCONOMIE – AMÉNAGEMENT - ENVIRONNEMENT**

### **A. Développement économique**

#### **1. Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Victor de Morestel**

⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**

Le Président : Concernant l'attribution de fonds de concours sur un dispositif qui avait été mis en place, et qui concerne les communes de moins de 3 000 habitants. Ce dispositif était plafonné à 80 000 euros par an sur l'ensemble du territoire, et devait permettre le financement, par les communes, de travaux d'investissements immobiliers (travaux de réhabilitation ou exigeant une extension du foncier bâti). Un comité de sélection s'est mis en place le 3 octobre pour retenir les candidats. Il n'y a eu qu'une candidature sur la commune de Saint-Victor de Morestel, concernant un artisan-boulangier pour la création d'un laboratoire de 20 m<sup>2</sup>, d'un four / espace de vente de 20 m<sup>2</sup> également.

Sur un montant prévisionnel de travaux à 54 293,87 euros, il vous est donc proposé d'intervenir à 50 %, comme c'était prévu initialement, soit 27 146 euros maximum. Bien entendu, si d'autres subventions viennent en supplément de cette opération, la subvention sera réduite en rapport pour qu'on reste bien sur 50 % du reste à charge vis-à-vis de la commune.

Il n'y a eu qu'une candidature cette année. Il y en aura certainement, d'autres dans les années qui viennent. C'est un dispositif tout nouveau, il faut aussi que tout le monde se les approprie. Est-ce que vous avez des questions sur l'attribution de ce fonds de concours ? On parle de fonds de concours, et non pas de subvention... Pas de question ? Je vous propose d'approuver le versement d'un fonds de concours à la commune de Saint-Victor de Morestel pour un montant maximum de 27 146 euros selon les dispositions du règlement d'attribution de l'aide. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Merci.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité des voix :**

**Présents : 56 ; pouvoirs : 7 soit 63 suffrages exprimés.**

**Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

## **B. Environnement**

### **1. Délibération : Élection des représentations des Balcons du Dauphiné au Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM-BJ)**

⇒ Rapporteur : L. GUILLET

Le Président : Un moment important de la réunion, concernant l'élection des délégués du SIM en vue de sa dissolution.

Laurent GUILLET : Bonsoir tout le monde. Nous allons procéder à l'élection des délégués communautaires au SIM de Bourgoin-Jallieu. Comme vous le savez, le SIM de Bourgoin-Jallieu devrait être dissous. Nous avons, lors d'un précédent conseil communautaire, modifié nos statuts concernant la définition de l'intérêt communautaire afin de nous permettre de nous substituer aux communes qui adhéraient au SIM de Bourgoin-Jallieu, entre autres.

Le SIM devient donc un syndicat mixte composé de deux EPCI, dont la CAPI et les Balcons du Dauphiné, ainsi que deux communes, qui sont Colombier-Saugnieu et Charvieu-Chavagneux. Aujourd'hui, il nous faut élire des délégués communautaires qui remplaceront les délégués communaux.

Donc, nous allons procéder à un vote électronique. Pour ceux qui étaient à l'élection des délégués du SMAD, ils se rappelleront peut-être de la procédure.

Nous allons faire passer des petits boîtiers sur lesquels vous choisirez les noms que l'on va vous proposer et, si vous voulez en proposer d'autres, vous serez libres de le faire.

Le Président : Peut-être pouvons-nous rappeler en deux mots, le temps qu'on distribue les petits boîtiers, pourquoi le SIM est appelé à disparaître.

Laurent GUILLET : Avec la taxe Gemapi le SIM ne peut plus lever de fonds. De plus, le SIM Bourgoin-Jallieu rentrait souvent en « conflit » avec le SMABB concernant la Gemapi justement, parce que sur le SIM de Bourgoin-Jallieu, il y a beaucoup de cours d'eau, et les cours d'eau sont désormais de compétence Gemapi.

Le but de la proposition est de renommer les délégués qui étaient déjà présents. Certains vont être à remplacer. Ils sont indiqués en rouge mais, bien entendu, si vous n'êtes pas d'accord avec les propositions, vous pouvez en choisir d'autres.

Le principe de représentation substitution conduit à faire disparaître la notion de représentation communale. Il serait intéressant de désigner quelqu'un de Frontonas le président du SIM était de Frontonas. Laurent GUILLET est proposé comme délégué titulaire et Thierry TOULEMONDE serait le second.

Le Président : Comme le dossier devient communautaire, il n'y a plus de référence aux communes. Peu importe la commune d'origine des délégués. Nous sommes d'accord. Donc Thierry TOULEMONDE, et Laurent GUILLET, ce serait les deux titulaires, sachant qu'il n'y aura pas beaucoup de réunions... puisque nous allons vers la dissolution du SIM.

Il nous faut maintenant deux suppléants Philippe LANFREY ? Merci... et Jean-Yves CADO. Parfait... On me signale que Jean-Yves LANFREY est déjà délégué.

Marie-Lise PERRIN est proposée comme suppléante.

Nous allons procéder à un vote à bulletin mis en œuvre par un prestataire.

Romain CHRÉTIEN : Bonjour à tous. Donc, déjà, je me présente. Romain CHRÉTIEN, de la société QuizzBox Solution. Nous sommes une société située à Clermont-Ferrand, concepteurs et développeurs de la solution de vote pour les assemblées. Alors, pour faire simple, on vous a distribué un boîtier. Est-ce que tout le monde a bien son boîtier, déjà ?... Pour ceux qui ont des procurations, vous devez avoir deux boîtiers.

On va faire un vote de test ne vous inquiétez pas... Vous allez voir, c'est très facile.

Vous aurez le choix entre trois touches : « pour », « contre », « abstention ». Sur le vote test, il s'agit de dire si on est pour la pluie, le soleil, ou si on s'abstient ? D'accord ? Là, le vote n'est pas encore ouvert, c'est pour cela qu'il ne se passe rien sur vos boîtiers. Pour voter, il vous suffira d'appuyer sur la touche 1, 2, 7 ou 9 dans ce cas. Il n'y a pas besoin de valider, ça se valide tout seul. Pour bien vérifier que le vote est pris en compte, il y aura un petit « ok » qui s'affichera sur le boîtier. Je vais ouvrir le vote. Quand le vote est ouvert, il y a un petit « en cours » qui est tout vert en haut à droite, vous allez le voir... Et je vous invite à appuyer sur 1, 2, 7 ou 9.

Appuyez directement sur le bouton, ça va réveiller le boîtier. Si vous voyez qu'il ne se réveille pas tout de suite, appuyez sur 1, ou 2... On devrait arriver à 64 exactement. Vérifiez bien que vous avez « ok » sur le boîtier.

Donc, 1, 2, 7 ou 9. Si vous mettez un autre numéro, votre vote ne sera pas pris en compte, simplement. Allez, il m'en manque neuf. J'ai vérifié les boîtiers tout à l'heure, donc ils marchent tous. Appuyez bien, s'il vous plaît, sur tous les boîtiers. Il m'en manque sept.

Le Président : Maintenant vous allons passer aux votes à bulletin secret.

Résultat du scrutin : **Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.**

**Vote pour 62 – vote contre 1 – abstention 1**

Délégués titulaires :

1	SEIGLE Roland	12	BALLY Louis
2	PIROIRD Georges	13	RABILLOUD Jean-René
3	CADO Jean-Yves	14	BEAUGHON Gérard
4	ALLAGNAT Henri-Denis	15	BURFIN Catherine
5	THEBAULT Jean-Pierre	16	ARCHER Cyril
6	BOULIEU Véronique	17	CONTASSOT Raymond
7	AUZIMOUR Hélène	18	YNNA René
8	CHAPOT Robert	19	CECILLON Stéphane
9	PAVIET-SALOMON André	20	MOREL Philippe
10	ROYBIN Serge	21	Laurent GUILLET
11	ODET Bernard	22	Thierry TOULEMONDE

Délégués suppléants :

1	BARREY Patrice	12	SOUILLET DESERT Christian
2	PRESLE Annie	13	GUILLOT Jean-Pierre

3	CHARDON Odile	14	BAUDELET Jean-Marc
4	CHAVANTON-DEBAUGE Edith	15	RALET Jacques
5	BOUVET Jean-Jacques	16	SAMSON Marie-Odile
6	BARRET Daniel	17	DEMUTH Aymeri
7	BOLLEAU Alexandre	18	ALONSO Michel
8	SOLER Hervé	19	GINON Yves
9	LAURE Thierry	20	GRIS Nicolas
10	BONNAIRE-GIROUD Christophe	21	Marie-Lise PERRIN
11	JAS Benoit	22	Philippe LANFREY

Le Président : Très bien. Merci beaucoup... Nous allons équiper la communauté de communes de ce genre de matériel à l'avenir. Lorsque nous serons bien habitués je pense que l'on gagnera beaucoup de temps, surtout en début de mandat.

Le Président : Poursuivons. Je laisse la parole à Alexandre BOLLEAU pour les modifications à apporter au niveau de la constitution de l'EPIC. Alexandre.

### **III. CULTURE – TOURISME – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS**

#### **A. Tourisme**

##### **1. Modification de la composition de l'EPIC**

⇒ **Rapporteur : A. BOLLEAU – Délibération**

Alexandre BOLLEAU : Bonsoir à toutes et à tous. Donc, J'ai effectivement une délibération à vous présenter concernant l'EPIC.

Alexandre BOLLEAU : Je vous rappelle que l'EPIC a en charge, pour la communauté de communes l'animation et la gestion du tourisme sur tout le territoire, et c'est géré par un établissement public, que nous avons créé ensemble il y a deux ans et demi environ, pour s'occuper de cette activité. Donc l'EPIC est composé de 29 membres (15 politiques, et 14 non politiques), avec des titulaires et des suppléants. L'objet de la délibération concerne le remplacement de trois personnes... Donc trois personnes sur les 29 qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, ont souhaité quitter l'EPIC. L'élue Sandra GOULAUX, qui a démissionné du conseil municipal, et monsieur le Maire de La Balme propose que Sandra GOULAUX soit remplacée par Stéphanie TAVERNES, qui est actuellement première adjointe de la commune. Donc, ça, c'est pour le collège politique.

Pour le collège socioprofessionnel, Nathalie KOZICK, représentant la catégorie des gîtes et chambres d'hôtes, sera remplacée par madame NOGUEIRA VICENTA de la Villa des Contamines sur Crémieu, qui est un établissement qui est reconnu et sympathique. Et troisième remplacement, c'est Maurice LAVESVRE, lui, qui est parti il y a quelque temps, qui est souvent sur Lyon et beaucoup moins investi de manière générale par rapport à la communauté de communes, et qui serait donc remplacé par Marinette SANDRIN concernant la catégorie de la vie locale par rapport à toutes les actions et animations qu'elle peut mener sur ce territoire.

Donc, voilà, ces trois remplacements qui vous sont proposés et qui doivent faire l'objet d'une délibération de la communauté de communes pour qu'on puisse l'entériner au niveau de l'EPIC.

Le Président : Très bien. Merci Alexandre. Est-ce que vous avez des questions sur ces modifications de constitution de l'EPIC ? Non ?... Je vous propose de valider les, les choix qui vous ont été proposés. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Ou des abstentions ?... Merci beaucoup. Merci.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.**

**Vote pour 64 – vote contre 0 - abstention 0**

## IV. SERVICES A LA POPULATION

### A. Petite Enfance / Enfance

#### 1. **Avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'association « les Marmousets »**

⇒ **Rapporteur : N CHEBBI - Délibération**

Nora CHEBBI : Oui, alors, pour rappel, le Président signait une convention entre l'association « les Marmousets ». Convention d'objectifs et de moyens avec cette association, Ce soir, il convient de prendre un avenant à cette convention qui précise, en fait, le versement d'une redevance qui vise à compenser le prêt qui était contracté auparavant par le SIVU et repris par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Donc, une redevance pour l'utilisation des locaux, qui est dédiée à cet équipement. Il conviendra de préciser le montant du loyer pour la structure EAJE de 1 283,03 € par mois et, concernant la structure dédiée au RAM, de 256,59 € par mois. Ce qui porte le montant à 1 309,62 euros. Voilà. Il s'agit juste de réajuster cette convention, signée à l'époque et convenue au sein du conseil communautaire.

Le Président : Très bien, merci. Est-ce que vous avez des questions concernant ce réajustement de cette convention ?... Qui dure combien de temps, la convention ?

Nora CHEBBI : Je ne l'ai pas précisé... Février 2019.

Le Président : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Non ? Je vous propose donc d'approuver les termes de la... Oui, Thierry...

Thierry TOULEMONDE : Si je fais le total du 1 283 et du 256, ça fait 1 500 et quelques...

Le Président : On me dit que les montants individuels sont les bons. La délibération ne mentionne pas le total mais nous allons rectifier bien entendu.

Nora CHEBBI : EAJE plus RAM. 1 283,03 et 256,59.

Le Président : Merci pour la remarque...

Nora CHEBBI : Merci.

Le Président : Revenons au vote. Nous validons bien les redevances qui s'élèvent à 1 283,03 euros par mois pour l'EAJE, et 256,59 euros pour le RAM. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Merci beaucoup.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.  
Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 0**

## **2. Avenant à la convention d'achat de repas à la commune de Creys-Mépieu** ⇒ **Rapporteur : A. BLANC - Délibération**

Aurélien BLANC : Oui... Bonsoir à toutes et à tous. Alors, nous parlons de l'avenant à la convention d'achat de repas pour la commune de Creys-Mépieu et la communauté de communes. Les repas étaient antérieurement fournis par la commune. Nous avons décidé au passage au 1er janvier 2019, de continuer à fonctionner comme ceci, c'est-à-dire de ne pas prendre de prestataire et de passer directement par la commune de Creys-Mépieu et son chef-cuisinier. Donc, le 29 janvier 2019, nous avons pris la délibération pour mettre en place et signer cette convention d'achat de repas entre la commune de Creys-Mépieu et la communauté de communes pour un coût unitaire de 3,85 euros TTC. Et, le 16 mai de cette année, la commune de Creys-Mépieu a ajusté ses tarifs en les passant à 3,91 euros TTC, soit une augmentation de 6 centimes par repas pour l'année scolaire 2019-2020. Donc, simplement, ce que nous devons délibérer ce soir, c'est par voie d'avenant intégrer cette modification tarifaire et autoriser le premier vice-président à signer cette convention car il s'agit de la commune de Creys-Mépieu.

Aurélien BLANC : Bien... Par rapport à cette convention d'achat de repas, il y a des questions ?

Catherine TEILLON : Oui. Je voudrais savoir si, à chaque revalorisation de prix, on est tenu de faire une délibération.

Aurélien BLANC : Oui. Tout à fait. Aujourd'hui, c'est prévu comme ça...

Catherine TEILLON : D'accord.

Aurélien BLANC : Donc, on statue...

Catherine TEILLON : Donc, on revoit les prix annuellement. Chaque année, il y aura une délibération.

Aurélien BLANC : Oui, tout à fait.

Le Président : D'un point de vue technique. Il faut se rappeler, quand on prend la parole, parce que, effectivement, la prise de parole est enregistrée, notamment pour le compte-rendu, c'est plus facile. Donc n'hésitez pas à dire Catherine TEILLON, etc., etc.

Aurélien BLANC : Je peux préciser que nous avons ce fonctionnement avec la commune de Creys-Mépieu et la commune de Vézeronce-Curtin. Pour les autres accueils de loisirs, c'est un prestataire. Pour rappeler le prix du prestataire, API, c'est 3,85 euros hors taxes. Donc on est dans les prix, complètement similaires. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?... Donc on passe au vote. Alors, par rapport à cette convention d'achat de repas, entre la commune de Creys-Mépieu et la communauté de communes, le président ne prend pas part au vote. Est-ce qu'il y a des votes contres ?... Est-ce qu'il y a des abstentions ?... Donc adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 1 élu ne prend pas part au vote soit 63 suffrages exprimés.**  
**Vote pour 63 – vote contre 0 – abstention 0**

## **B. Habitat /logement :**

### **Poursuite, en 2020, du dispositif expérimental hébergement urgence relais**

**⇒ Rapporteur : J-Y. BRENIER - Délibération**

Le Président : Je vais laisser la parole à Jean-Yves sur la convention à conclure, relative à l'hébergement d'urgence pour l'année 2020. Jean-Yves,

Jean-Yves BRENIER : Oui, merci. Donc, comme nous l'avons défini ensemble dans le cadre du PLH, il est prévu dans son action 10 la réalisation d'une étude sur les réponses à apporter en termes d'hébergement d'urgence et du positionnement envisageable pour la communauté de communes des Balcons du Dauphiné. Et donc, selon ses conclusions, cette étude permettra de procéder aux arbitrages nécessaires. Et donc il est nécessaire, et on se l'était déjà dit lors du premier arrêt du PLH, il est nécessaire de prolonger d'un an, jusqu'à fin 2020, le dispositif expérimental afin de ne pas opérer de rupture dans la prise en charge du dispositif. Il faut donc que l'on délibère pour permettre la signature de cinq conventions. Je vous rappelle que le coût annuel de cette action s'élève à 36 700 euros et que le dispositif repose sur un partenariat avec cinq communes :

- la commune de Montalieu-Vercieu pour la mise à disposition d'un logement communal ;
- le CCAS de Montalieu pour la gestion du logement ;
- l'AEP (l'Association d'Éducation Populaire) pour l'usage d'une partie d'un immeuble – dit le « Clos des Sœurs » - aux Avenières Veyrins-Thuellin ;
- le CCAS des Avenières Veyrins-Thuellin pour la gestion des locaux ;
- et l'ALPA, l'association de la fondation Boissel pour l'accompagnement social des ménages hébergés.

Voilà, donc l'idée c'est effectivement qu'en 2020 on prenne le temps de procéder à une étude approfondie pour savoir si la com-com continue ou pas, ou étend le dispositif à l'intégralité des communes, ou arrête le dispositif en 2020. Voilà. Aujourd'hui, il s'agit juste de la prolongation de ce dispositif sur 2020.

Le Président : Merci. Est-ce que vous avez des questions sur la poursuite de ce dispositif en 2020, le temps de disposer des résultats de l'étude qui va être menée prochainement ? Non ?... Je vous propose d'approuver la poursuite, en 2020, du dispositif expérimental mis en œuvre sur le territoire en matière d'hébergement d'urgence relais. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ? Merci beaucoup.

**⇒ La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.**

**Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 0**

## V. EAU ET ASSAINISSEMENT

### Création de la régie eau potable avec autonomie financière

⇒ Rapporteur : J-C. CHAMPIER - Délibérations

Jean-Claude CHAMPIER : Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord, permettez-moi de vous présenter Samuel ROCHAS recruté cet été comme Directeur de la régie eau et assainissement. Voilà. Merci Samuel.

Ce qui vous est proposé ce soir, donc, c'est la création de la régie. Lors des derniers conseils communautaires il y avait une étape obligatoire qui était de consulter la CCSPL... la Commission consultative des services publics locaux. Ceci a été fait. La Commission a donné son avis favorable à la création de la régie.

Une autre étape était la consultation du Comité Technique. Le CT s'est réuni. Les représentants du personnel ont également donné un avis favorable à la création de ces régies. Ce soir, donc, il vous est proposé deux délibérations afin de créer, d'une part, une régie pour l'eau potable et une régie pour l'assainissement. Et de valider les statuts qui sont annexés à ces délibérations.

Deux délibérations parce que nous avons choisi de créer une régie sans personnalité morale, uniquement avec autonomie financière et, dans ces conditions nous devons créer deux régies : une pour l'eau, une pour l'assainissement. Une seule régie aurait été possible dans le cas d'une régie avec personnalité morale.

Je ne vais pas relire tout le rapport, on en a déjà beaucoup parlé. Vous avez les spécificités des régies communautaires... Ces dernières ne peuvent intervenir à la fois pour l'eau et pour l'assainissement, sauf si elles sont dotées de la personnalité morale, c'est ce que je viens de vous dire. Le projet de délibération vous rappelle cela dans les « Vu » :

Vu la délibération de la communauté de communes que nous avons prise en novembre 2018 ; vu l'arrêté préfectoral du 13 février 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes ; vu l'avis favorable de la CCSPL, c'est ce que je vous disais à l'instant ; vu l'avis favorable également du comité technique réuni le 14 octobre 2019 ; et considérant que la gestion en régie directe est le mode le plus utilisé par le fait d'une nécessité de la continuité du service public et que le type de gérance est majoritaire sur le territoire, ces éléments concourraient et préfiguraient la création d'une région communautaire.

Considérant qu'en application des textes il convient de fixer les statuts de la régie dans sa création. Lesdits statuts sont annexés à la présente délibération. Je vous propose de les parcourir rapidement.

Le Président : Les points importants... Notamment l'article 8.

Jean-Claude CHAMPIER : l'article 8 c'est le Conseil d'exploitation. Alors, le 7 : le Conseil communautaire délibère sur toutes les affaires de la régie, après avis du Conseil d'exploitation. Il approuve les plans et devis afférents aux constructions, aux réseaux, etc. Il vote le budget de la régie et délibère sur les comptes ; délibère sur les mesures à prendre, etc. Il fixe les taux des redevances dues par les usagers de la régie.

L'article 8, le Conseil d'exploitation. La composition du Conseil d'exploitation. La commission

de gouvernance s'est réunie également et a examiné ce projet de statuts qui vous est proposé ce soir.

Le Président : Il faut rappeler les membres de la commission de gouvernance pour bien monter que tout le monde est bien représenté.

Jean-Claude CHAMPIER : Je n'ai plus en mémoire tous les noms des gens qui ont siégé à la commission de gouvernance... Donc le Conseil d'exploitation est composé de 27 membres désignés par le conseil communautaire, sur proposition du président de la communauté de communes. Les 27 membres du Conseil sont répartis comme suit, donc 14 membres conseillers communautaires dont le vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement – puisque la loi dit que « au moins 50 % du Conseil d'exploitation doit être composé de conseillers communautaires ». Et donc, les autres 13 membres, conseillers municipaux, donc qui seront des élus des conseils municipaux. Les membres issus du Conseil communautaire doivent être majoritaires au sein du Conseil d'exploitation. Et, bien sûr, toute personne qualifiée pourra être invitée à participer au Conseil d'exploitation, à titre consultatif, pour avoir une meilleure compréhension des dossiers avant le vote.

Ensuite, la modalité de désignation des membres est classique. Conformément aux dispositions de l'article 2221 du Code général le Conseil d'exploitation élit en son sein, et pour la durée du mandat, son président et deux vice-présidents. Nous avons choisi également d'avoir un président et deux vice-présidents un plus fléché eau, l'autre sur assainissement parce que la mission est importante et qu'il y aura du travail. L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue pour le président, d'une part, puis pour chaque vice-président d'autre part.

Ensuite les modalités de vote. Obligation des membres, gratuité du mandat, Toutefois, les frais de déplacement pourront être dédommagés.

Les incompatibilités, le fonctionnement du Conseil d'exploitation... Les règles de quorum, peut-être. On peut préciser que le quorum a été choisi sur première convocation, le Conseil d'exploitation ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint, à savoir le tiers plus un des membres en exercice. Donc on a choisi cette modalité pour avoir le quorum, qui est plus souple, soit 10 membres. Et si ce quorum n'est pas atteint, les règles classiques s'appliquent.

Le Président : Sur les missions, peut-être l'article 5.

Jean-Claude CHAMPIER : Effectivement, l'article 5 et les missions de la régie. La régie d'eau potable est créée pour exercer les missions suivantes, en investissement et fonctionnement : production, traitement, transport, stockage et distribution d'eau potable. Et la régie pourra, en outre, par convention, réaliser des prestations pour des collectivités territoriales, des syndicats mixtes, des établissements publics puisque nous avons une demande de la part de deux ASA. Les ASA sont des associations syndicales agricoles pour l'irrigation des terrains agricoles. Il en existe une sur Charrette et une sur Saint-Romain-de-Jalionas. Le SIEPC faisait l'entretien des installations de ces ASA. La régie reprendra, reprendra ce que faisait le SIEPC.

L'article 13, peut-être, également... Le budget : Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct du budget de la communauté de communes auquel il est annexé. Un budget pour l'eau et un budget pour l'assainissement sous la forme de budgets distincts du budget de la CC auquel ils sont

annexés. Le budget est préparé par le directeur et présenté au Conseil d'exploitation pour avis. Il est ensuite présenté par le président de la communauté de communes et voté par le Conseil communautaire. Et ceci pour chaque régie.

Je signale une petite erreur dans la délibération. Pour la régie d'assainissement, certains l'ont peut-être relevé, il y a eu un copier-coller qui est resté. C'est « vu l'avis favorable relatif à la création de la régie d'assainissement », et non pas de l'eau. Ce sera à rectifier, merci.

Le Président : Vous avez des questions ? Catherine TEILLON.

Catherine TEILLON : Moi, je ne m'y retrouve pas trop. Je ne maîtrise pas vraiment bien le sujet. Est-ce que ça signifie que chaque communauté de communes va créer sa régie avec la représentativité,

Le Président : Comme ça « chaque communauté de communes » ?

Jean-Claude CHAMPIER : Je ne vais pas refaire l'historique depuis le début, mais les communes qui sont concernées, c'est les 27 communes qui ne font pas partie des syndicats, d'une part des Abrets et, d'autre part, du nouveau syndicat de l'union Montcarra – Lac de Moras fusionné.

Catherine TEILLON : Ça n'a rien à voir, donc.

Le Président : Non.

Jean-Claude CHAMPIER : Tout à fait. C'est uniquement pour les 27 communes.

Le Président : Là, on ne parle que de la constitution de cette régie.

Thierry TOULEMONDE : Une demande de précision. Le Conseil d'exploitation, il est valable pour la régie de l'eau et de l'assainissement ?

Jean-Claude CHAMPIER : Oui, tout à fait. Tout à fait. C'est un seul Conseil...

Thierry TOULEMONDE : Il n'y aura pas le rattachement des deux régies, en fait.

Jean-Claude CHAMPIER : Oui. Il y a un seul directeur. Un seul directeur, qui aura sera directeur des deux régies, et un seul Conseil d'exploitation qui sera pour les deux régies.

Le Président : Bernard BOUCHET ?

Bernard BOUCHET : Au syndicat des eaux, toutes les semaines, on avait une réunion de bureau pour traiter le planning des travaux, les contentieux... enfin, différentes affaires, les achats de matériel, l'entretien des matériels, etc., etc. Je ne le vois pas apparaître ça. Comment va fonctionner pratiquement la régie ? Sur le plan pratique, comment ça va fonctionner, donc ?

Jean-Claude CHAMPIER : Oui, bien sûr... Ce sont des choses qui seront mises en place ultérieurement. Mais, bien entendu qu'il y aura en dehors du Conseil d'exploitation qui aura lieu une fois tous les trimestres, des réunions dont la fréquence reste à déterminer. C'est le directeur qui organisera ça avec le président, vice-présidents du Conseil d'exploitation.

Bernard BOUCHET : Oui, parce que les travaux n'attendent pas, je veux dire... Il y a des fuites, des interventions etc... Et donc des choses à régler. Donc j'aurais aimé voir un petit peu comment est substituée la structure qui existait donc, au syndicat des eaux, qui faisait que, toutes les semaines, ces problèmes-là étaient abordés et gérés, sur le terrain. Il y a un service public à rendre, et ce n'est pas tous les trois mois qu'on le rend.

Le Président : Non, mais nous sommes aussi régisseurs dans nos communes, donc on sait de quoi on parle aussi. Pour autant, là on est sur les statuts, on est bien d'accord. À l'intérieur même, il y aura des règlements intérieurs, d'organisation plus spécifique qui, qui vont se faire. Il faut aussi une appropriation de ce territoire étendu.

Jean-Claude CHAMPIER : Mais tout, tout ce qui n'est pas formellement interdit dans les statuts est autorisé.

Le Président : Marcel FEUILLET ?

Marcel FEUILLET : Oui, c'est pour... C'est pour continuer la réflexion sur ce sujet-là. Je comprends que vous pouvez vous organiser après mais, Il n'y a rien de prévu non plus pour un règlement intérieur, pour un règlement donc. Comment allez-vous faire un règlement dans la mesure où ce n'est pas prévu dans les statuts ? Il n'y a pas de bureau, pas de règlement intérieur, il n'y a rien du tout, donc... Je vois pas pourquoi vous allez faire un bureau dans la mesure où ce n'est pas prévu dans les statuts.

Le Président : Attendez... Monsieur FEUILLET...

Jean-Claude CHAMPIER : Est-ce que les statuts interdisent un règlement intérieur ? Non.

Le Président : Monsieur FEUILLET, je rappelle que nous sommes sur un service communautaire. Ici il n'y a pas un bureau en charge du social, un bureau en charge de la culture pas non plus un bureau en charge du logement. C'est un service communautaire, donc il va s'organiser de façon un petit peu à part, parce que le service eau et assainissement nécessite un fonctionnement à part, mais il ne faut pas non plus le dissocier totalement, parce qu'il ne faut pas que ça devienne un satellite de la communauté de communes. Donc il y aura un vice-président à qui on confie cette organisation. À lui de s'organiser avec son directeur.

Bernard BOUCHET : Pour s'organiser, il faut un règlement, et le règlement n'est pas prévu dans les statuts.

Le Président : Oui, mais c'est une régie. On peut le faire à part. Il n'y a pas de problème. Et ce n'est pas interdit. Je rappelle que c'est un service communautaire.

Le Président : Gérard GUICHERD,

Gérard GUICHERD : C'est le Code général des collectivités territoriales qui prévoit le règlement intérieur. Le futur Conseil de la régie communautaire... Le futur Conseil des régies communautaires pourra décider d'adopter un règlement intérieur.

Bernard BOUCHET : Il faut d'abord que le Conseil des régies soit en place.

Gérard GUICHERD : Si ça se trouve, il ne sera même pas dans l'obligation de le faire mais il est libre de le faire.

Le Président : D'autres interventions ? Frédéric GEHIN.

Frédéric GEHIN : Donc, une petite question pas vraiment sur la régie mais sur les syndicats qui subsistent. Du coup, la communauté de communes a désigné des délégués aux deux nouveaux syndicats pour deux mois et demi...

Le Président : on sera appelés à le faire tous en même temps. C'est-à-dire renommer nos représentants de nos syndicats comme de renommer, en même temps, nos représentants sur les régies.

Le Président : Il reste à Jean-Claude à voir comment on fait un appel à candidatures pour les 13 qui viendront des conseils municipaux. On a encore un petit peu de temps, effectivement, s'il y a des candidats dans vos communes, et on sait qu'il y a des gens qui avaient une appétence pour ces thématiques, et il y a des adjoints qui sont très impliqués, qui étaient même vice-présidents ou présidents de certains syndicats. Donc on peut penser que ces gens-là auront toute faculté à intégrer, cette régie, notamment par rapport à la connaissance de leur territoire. C'est toujours ce qui a été dit. Nous avons besoin de ces gens-là.

Ils ont une connaissance du réseau et des outils mis en place.

Jean-Claude CHAMPIER : Il y a des gens qui sont très impliqués, qui connaissent le territoire, qui connaissent les installations... On ne peut pas se passer de ces gens-là.

Le Président : Oui.

Jean-Claude CHAMPIER : Je n'ai pas la date de désignation des membres du futur Conseil des régies. Peut-être le prochain conseil communautaire.

Le Président : Ou celui de décembre, au plus tard.

Jean-Claude CHAMPIER : Décembre, au pire, oui. De toute façon, avant la fin de l'année.

Le Président : D'autres interventions ?... Il y aura bien deux délibérations. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer à la première délibération. C'est d'approuver la création d'une régie à autonomie financière sans personnalité morale pour le service d'eau potable, à compter du 31 décembre 2019. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Trois abstentions. Merci beaucoup.

⇒ **La délibération est approuvée à la majorité des voix :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.  
Vote pour 61 – vote contre 0 – abstention 3**

Et la deuxième délibération, propose d'approuver la création d'une régie autonome, à autonomie financière sans personnalité morale pour le service assainissement, à compter du 31 janvier... du 31 décembre, pardon, 2019. Est-ce qu'il y a des oppositions ?... Des abstentions ?... Merci beaucoup.

Merci Jean-Claude, et on sait qu'il y a encore beaucoup à faire dans les deux-trois mois qui arrivent, notamment sur cette régie.

⇒ **La délibération est approuvée à l'unanimité :**

**Présents : 57 ; pouvoirs : 7 soit 64 suffrages exprimés.  
Vote pour 64 – vote contre 0 – abstention 0**

## INFORMATIONS

Le Président : Passons aux informations diverses. Il y en a deux. Première intervention, Alexandre.

### **1. Appel à candidatures des communes pour une étape du Tour de l'Ain de Bugey Valromey**

Alexandre BOLLEAU : Donc une belle information. Nous avons l'opportunité d'affirmer encore plus notre territoire dans sa dimension et dans sa dynamique de sport. De sport, de nature, de paysage et de jeunesse avec un appel à candidatures qui concerne le Tour de l'Ain. Donc c'est du vélo. Le Tour de l'Ain Bugey Valromey. C'est une course nationale et internationale qui doit se dérouler du 10 au 15 juillet, et l'intérêt de cette manifestation, donc le Tour de l'Ain fera un petit passage sur notre territoire, c'est de coupler donc cette venue du Tour de l'Ain avec la fête du vélo. Donc, je m'explique. L'idée c'est d'avoir, sur notre territoire, une ville de départ et une ville d'arrivée. Ce serait plutôt sur la ville d'arrivée que, que nous allons prévoir, donc, la fête du vélo pour la coupler avec cet événement. Une participation de 20 000 euros, dont 16 000 sera à la charge de l'EPIC puisque ça consiste et ça permet de valoriser le territoire, et 2 000 euros – alors, on le verra sur la répartition parce qu'on fait une différence entre ville de départ et ville d'arrivée – mais 2 000 euros qui resteraient à la charge de la commune d'accueil.

C'est intéressant, parce que ça nous permet de bien valoriser le territoire et d'en parler positivement. Il est probable que l'étape qui sera sur notre territoire sera quelques jours avant le 14 juillet, donc le départ du Tour de l'étape de la Tour du Pin. Et on va essayer de profiter aussi de cet événement, nous pour valoriser notre fête du vélo – on s'est déjà investis pour la première édition de manière importante, avec une petite déception parce que ça n'a pas généré le flux qu'on avait envisagé, malgré l'investissement des maires présents ici, du personnel et puis l'investissement financier. C'est quand même l'intérêt de, de jumeler les deux : le Tour de l'Ain, avec une course qui est quand même très, très reconnue, notre territoire avec la fête du vélo, et ça nous permet, voilà, d'avancer. Moi j'espère que vous allez répondre nombreux. En tout cas, que vous allez regarder de manière encore plus attentive le courrier que vous avez déjà reçu en mairie. Alors peut-être qu'il est passé dans la pile... et que l'intérêt de cette présentation, c'est de, de vous faire toucher l'opportunité de mettre en avant votre commune et ce territoire aujourd'hui. Donc réponse, c'est souhaité, de principe, avant le 30 octobre, et pour être tout à fait complet, je vais vous dire que trois communes ont déjà répondu. Dont la commune de Saint-Victor-de-Morestel.

Frédérique LUZET : Nous ?

Alexandre BOLLEAU : Non ?

Alexandre BOLLEAU : Donc c'est des infos qu'on va vérifier, car Madame le Maire n'était pas au courant...

Alexandre BOLLEAU : Je ne vais pas dire Frontonas, qui avait aussi candidaté, et puis, paraît-il, La Balme. Donc, voilà... En tout cas, c'est ouvert. Regardez de près la question. Il y aura un reste à charge qui sera relativement faible, avec une manifestation qui serait quand même très intéressante. On a de magnifiques communes sur notre territoire. Récemment, sur la commune de Trept, Il y a eu un événement très important avec le contre la montre, voilà. Ça affirme encore notre territoire avec la, on va dire, toutes les courses qu'on essaye de mettre en place. C'est positif, et voilà. Et j'espère que vous allez répondre.

Le Président : Merci. Annick.

Annick MERLE : En fait, je crois qu'il y a surtout un échange pour avoir des précisions, puisqu'on est effectivement en questionnement sur les contraintes. Les contraintes, ou en tout cas les attentes sur une commune qui se proposerait en termes de stationnement, en termes d'espace, en termes surtout sécuritaire de route, de longueur, de linéaire, et, en fait, on a surtout évoqué tout ça en réunion d'adjoints ce soir et on en est arrivés à la conclusion que ça paraissait trop ambitieux pour la commune de Frontonas...

Alexandre BOLLEAU : Dans le mode de fonctionnement, nous irons visiter chaque commune et on regardera effectivement par rapport aux caractéristiques du départ et de l'arrivée s'il y a l'adéquation entre l'offre et la demande, C'est le Tour de l'Ain, ce n'est pas le Tour de France non plus... donc c'est beaucoup plus raisonnable. Mais candidatez si vous le souhaitez et, après, il y aura une analyse avec un cahier des charges.

Le Président : Ce que je peux dire, nous qui l'avons organisé à Creys c'est que cela se fait très bien même si c'est vrai qu'il faut un peu de logistique.

Annick MERLE : Ce n'est pas tant l'espace, qu'il y a sur la place c'est plus la route pour y arriver. Dans ce qui est décrit dedans, il ne faut pas qu'il y ait de virage, de dos d'âne.... Je parle en terme de sécurité.

Le Président : Ça n'a pas été très compliqué.

Annick MERLE : Si près de la montagne ? Nous on est au sommet...

Le Président : C'est une très belle course junior. C'est ça qui est intéressant. Romain BARDET l'a gagnée, il y a quelques années, à titre d'information.

Alexandre BOLLEAU : Je voudrais simplement attirer l'attention sur le fait que le Tour arrive le 12 juillet au Grand Colombier et qu'il ne faudrait pas que ce soit ce jour-là. En sachant que ce serait probablement le 10. Mais c'est à affiner. Aujourd'hui, on vous donne l'information. Regardez la question d'un peu plus près que vous ne l'avez peut-être fait. Et après on regardera les détails avec l'organisation.

Le Président : C'est un moment sympathique, C'est surtout l'occasion d'aller peut-être sur des communes où on sera beaucoup moins présents parce que on n'a pas forcément d'équipements particuliers, donc ça peut être aussi intéressant.

Le Président : D'autres questions pour Alexandre ?... Non ?... Une autre information de la part d'André, pardon.

## **2. Présentation : Gens du Voyage – Modification de la contribution au SAGAV – Présentation des hypothèses**

André PAVIET-SALOMON : Oui... On change du vélo et on reprend les Gens du Voyage...

André PAVIET-SALOMON : Donc, on vous a déjà parlé du schéma départemental des Gens du Voyages, qui a été arrêté la préfecture, avec une obligation, pour nous, de construire une aire sur les Avenières. Nous avons mené une étude en relation avec la CAPI, les BDD et la communauté de communes – la nôtre – pour voir comment on peut confier cette mission au SAGAV. Il y avait également, dans cette étude, une possibilité d'accueillir le pays voironnais. Cette possibilité a été abandonnée car cela paraissait trop tôt. Et puis il faudra que le SAGAV réforme ses statuts soit à la fin de cette année, soit au début de 2020 pour pouvoir fonctionner. Donc, ça, c'est déjà deux questions, et ce qui nous intéresse le plus, bien sûr, ce sont les hypothèses de participation. Donc là, il y a eu trois scénarios de faits. Un au nombre d'habitants, un autre au nombre de places et un autre avec un mixte habitants et places. Je pense qu'on doit avoir les tableaux. Voilà les

tableaux, de sorte que vous les passiez... Voilà, celui qui est à droite, là... Pas celui-là... Donc vous avez les trois positions ici. La première est par places d'accueil. On voit les participations. Ce sont des prévisions qui sont faites jusqu'en 2024. Là, on vous donne simplement 2020, 2021 et 2022 avec la CAPI, nous, et puis les VDD. Par places d'accueil, vous voyez ce que ça donne en montants et, sur la partie droite, ça donne en... par habitant. Donc 3,55 – 2,84 et 4,14. Si on le fait par habitant, vous voyez que ça change quand même pas mal les chiffres, puisqu'on passe à 3,48 pour tous puisque qu'on prend les habitants sur l'ensemble. Et si on fait un mixte, ce qui nous paraissait un peu plus juste ça donne 3,52 pour la CAPI, qui diminuera un petit peu puisqu'on est à 4 et quelque aujourd'hui. Nous, on passerait à 3,16 et les BDD à 3,81.

André PAVIET-SALOMON : Il y a la reprise du nombre de passages et de places qui sont offertes sur les secteurs. Il y aurait donc deux zones, cela suppose de l'investissement à faire. La proposition prend en compte aussi l'investissement... que ce soit sur Bourgoin, parce que sur Bourgoin il y a un peu plus de travail. Je crois qu'il y a une aire de 50 places qui est à reprendre, il y a le terrain familial aussi qui est derrière, à transformer... désédentariser l'aire de l'Isle-d'Abeau et l'extension de Villefontaine. Pour les BDD, il n'y a rien de spécial.

Le Président : Sur Les Avenières, l'endroit est défini déjà ?

André PAVIET-SALOMON : Non, pas pour l'instant, Nous avons eu une discussion avec les Avenières-Veyrins Thuellin pour essayer de trouver un site.

Le Président : En fait, le coût mutualisé vraiment divisé par trois, est lié à la création de la future aire de grand passage... Je rappelle que, sur cet aspect-là, l'État a actuellement 1 500 hectares à céder de foncier. Donc on demande à l'État de nous donner 4 ou 5 hectares. Cela paraît évident, vu comme ça, 4 ou 5 hectares quand on en cède 1 500 hectares. S'il ne nous les cède pas, il sera quand même compliqué de faire cette aire d'accueil. Mais ce sont ces montants-là qui seront mutualisés ainsi que l'aire existante qui nous protège, en théorie – je dis bien « en théorie »- parce qu'on a avec l'État quelques difficultés sur le sujet et c'est, c'est tous ces montants-là qui seront mutualisés.

André PAVIET-SALOMON : Il n'y a pas de délibération sur ce point. Il s'agit d'une information.

Le Président : Est-ce que vous avez des questions, parce que c'est un sujet important, le SAGAV, je rappelle que la gestion sur l'aire de Frontonas était totalement indépendante, elle était en régie, on va dire. On sait que ça ne fera pas tout mais au moins on pourra toujours dire à un moment donné que l'on a fait le job et puis, après, il faudra que chacun assume ses responsabilités, y compris l'État.

Le Président : Oui, on est d'accord. Après, pour autant, on a deux ans, normalement, pour se mettre en conformité mais si l'État n'est pas capable de trouver 4 ou 5 hectares alors il y aura un problème. Très bien. Pas d'intervention ?

Juste deux informations, si vous voulez noter sur vos agendas le changement du conseil communautaire qui sera avancé au 18 novembre au lieu du 19 novembre. Cette décision fait suite aux demandes des élus qui vont au Congrès des maires à Paris qui commence à partir du 19. Concernant 2020, il y aura deux conseils communautaires... le 4 février, qui sera consacré au débat d'orientation budgétaire et le 10 mars où on votera le budget... Donc 4 février... et le 10 mars. Ce n'était pas possible d'en faire trois... avec les échéances à partir du 15 mars, c'est... c'est mission impossible.

L'ordre du jour est épuisé, ainsi que les informations. Si quelqu'un veut intervenir... Non ?... Merci beaucoup.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à xxxxx**